



# PIX : la certification des compétences numériques

publié le 14/10/2020 - mis à jour le 26/01/2025

## Descriptif :

Comme tous les ans les élèves ont réalisé leur campagne de rentrée sur PIX et continuent d'y travailler en autonomie.

Depuis la rentrée 2020, les **élèves de 3e** doivent obligatoirement valider une certification **des compétences numériques**.

Un **courrier d'information** est remis aux élèves la semaine du 18 au 22 septembre.

Cette certification va se faire à partir d'exercices numériques donnés par les professeurs au moyen de la plate-forme PIX.

Cette certification, qui se commence **dès la classe de 5e**, va pouvoir se travailler depuis la maison ou au collège (au CDI, par exemple).

L'accès à la plate-forme s'effectue à partir du **raccourci Mediacentre** présent dans **les services numériques** sur le site du collège.

Pour plus de détails, consulter les documents joints.



Didacticiel vidéo d'accès à PIX : [ici](#)

## Document joint

[Information familles PIX](#) (PDF de 559.4 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.